

PROCES-VERBAL
N° 01/2023

PROTOCOLE D'ASSEMBLEE PRIMAIRE

MARDI 6 JUIN 2023

Dans le présent procès-verbal, l'utilisation du genre masculin a été adoptée uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

L'Assemblée primaire se déroule dans la salle du complexe communal.

1. Ouverture de l'Assemblée

M. Sébastien Menoud, président, ouvre la séance à 19h30. Il salue l'Assemblée, remercie les citoyennes et citoyens de leur présence et excuse sans les nommer les personnes l'ayant prié de le faire.

Il précise que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public, qu'elle a été annoncée par un tout ménage, lequel contenait également le résumé des comptes 2022 de la Municipalité, et que toutes les informations y relatives étaient également disponibles sur le site de la Commune. Il rappelle en outre que les comptes étaient à disposition des citoyens qui souhaitaient les consulter au greffe communal durant le délai légal de 20 jours précédant l'Assemblée.

Le président soumet ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination des scrutateurs
3. Présentation des comptes 2022 de la Municipalité
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Projet de protection contre les crues Vex-Hérémente – Validation du crédit d'engagement
7. Divers
8. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

L'ordre du jour n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée primaire.

2. Nomination des scrutateurs

M. Sébastien Menoud propose la nomination des scrutateurs suivants : Renaud Pitteloud et Marie-Andrée Follonier.

A l'unanimité, l'Assemblée primaire désigne les scrutateurs proposés.

3. Présentation des comptes 2022 de la Municipalité

Comptes de fonctionnement

M. Sébastien Menoud donne la parole à Mme Monique Nendaz qui indique que les comptes 2022 laissent apparaître

➤ Revenus de fonctionnement pour	CHF	13'929'904.67
➤ Charges de fonctionnement pour		11'677'013.78
➤ Marge d'autofinancement		2'252'890.89
➤ Amortissements		1'331'452.25
➤ Fonds financements spéciaux		22'624.47
➤ Attribution à la réserve de politique budgétaire		880'000.00
➤ Excédent de revenus		18'814.17

Puis elle commente les résultats, dicastère par dicastère, et explique les différences principales en comparaison avec l'exercice 2021.

Elle demande à l'Assemblée si la présentation des comptes de fonctionnement soulève des questions. Personne ne se manifeste.

Comptes d'investissements

Mme Monique Nendaz présente les investissements :

➤ Dépenses d'investissement	CHF	5'248'516.66
➤ Recettes d'investissements		1'280'302.20
➤ Investissements nets		3'968'214.46

Détail :

➤ Complexe scolaire net	2'985'470.08
➤ Terrain de foot	68'203.30
➤ Place de jeux	12'491.35
➤ Remboursement prêt Home St-Sylve	-275'000.00
➤ Subventions routes cantonales	454'827.25
➤ Réfection routes communales	195'957.65
➤ Parking d'Ypresses	10'811.65
➤ Réseau eaux usées	45'325.60
➤ Réhabilitation de la STEP de Chandoline	188'419.70
➤ Concept intercommunal de protection contre les crues net, après déduction de CHF 100'000.00 de subventions	213'863.77
➤ Protection du paysage	-22'691.55
➤ RPU net	74'343.75
➤ Irrigation	16'191.91

Mme Nendaz demande à l'Assemblée si la présentation des comptes d'investissements soulève des questions.

Question de l'assemblée :

M. Jean-Michel Nendaz a cherché où se trouvaient les comptes sur le site internet sans succès. Mme Monique Nendaz lui répond qu'ils se trouvent sous l'onglet intitulé « pilier public ». M. J.-M. Nendaz

demande quel est le montant donné au bureau Compass pour l'étude sur la fusion, en précisant qu'il ne cherche pas la polémique mais souhaite connaître cette information qui pourrait être utile au collectif Hérens demain, qui risque d'être amené à faire un tel travail pour le reste de la Vallée.

M. Sébastien Menoud lui répond que les informations précises sont réparties sur deux ans dans les comptes mais que, de mémoire, l'ordre de grandeur est d'environ CHF 40'000.-.

Mme Nendaz présente ensuite quelques chiffres clés :

➤ Marge d'autofinancement	CHF 2'252'890.89
➤ Amortissements	- 1'331'452.25
➤ Fonds financements spéciaux	- 22'624.47
➤ Attribution à la réserve de politique budgétaire	- 880'000.00
➤ Excédents de revenus – augmentation fortune	18'814.17
➤ Investissements nets	3'968'214.46
➤ Insuffisance de financement (marge – investissements)	1'715'323.57

Elle invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses questions et remarques. Personne ne se manifeste.

Mme Nendaz présente enfin brièvement le bilan au 31.12.2022, ainsi que l'évolution de la fortune - dette nette par habitant :

En 2021 : fortune	CHF 228.55	(1'792 habitants)
En 2022 : dette	CHF 704.30	(1'854 habitants)

Elle invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses questions et remarques. Personne ne se manifeste.

Le président passe ensuite la parole à M. Jean-Marc Bruttin de ECSA Fiduciaire SA, l'organe de révision des comptes communaux.

4. Rapport de l'organe de révision

M. Jean-Marc Bruttin, de ECSA Fiduciaire SA, donne lecture du rapport sur les comptes 2022.

Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes annuels de la Municipalité, comprenant le bilan, le compte des investissements, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Municipalité est considéré comme faible. Durant l'exercice, l'endettement net a évolué de manière négative par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- l'entretien final avec la délégation du Conseil municipal (Commission des finances) a eu lieu ;
- selon l'appréciation des réviseurs, la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements.

M. Bruttin recommande dès lors à l'Assemblée primaire d'approuver les comptes annuels 2022 tels que présentés.

5. Approbation et décharge

M. Sébastien Menoud remercie M. Bruttin et soumet successivement à l'Assemblée les deux questions suivantes :

a) Approuvez-vous les comptes 2022 de la Municipalité ?

Décision :

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée primaire approuve les comptes 2022 de la Municipalité tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 11 mai 2023.

b) Acceptez-vous de donner décharge au Conseil municipal pour les comptes 2022 ?

Décision :

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée primaire donne décharge des comptes 2022 au Conseil municipal.

6. Projet de protection contre les crues Vex-Hérémece – Validation du crédit d'engagement

M. Sébastien Menoud passe la parole à M. Nicolas Mathieu qui rappelle les dégâts sur les torrents durant ces dernières années, avec plusieurs pluies centennales. M. François Genolet et Mme Céline Cardot, du bureau Idéalp, présentent ensuite le projet des mesures de protection contre les crues et de gestion des eaux urbaines de Vex et Hérémece. Les coûts subventionnables sont liés à la gestion des cours d'eau et les coûts non subventionnables à la mise en place des bassins de rétention et PGEE, notamment. La répartition des coûts par commune a été acceptée par les conseils municipaux de Vex et Hérémece.

Le coût global de la réalisation du projet est de CHF 7'367'895, à répartir entre Vex et Hérémece. Pour Vex les coûts non reconnus pour le subventionnement se montent à CHF 1'091'585, auxquels s'ajoutent les coûts reconnus de CHF 3'797'259, taux provisoire de subventionnement proposé par le SDNA 75%, soit coûts nets (25%) CHF 949'315. Total à la charge de Vex : CHF 2'040'900, arrondi à CHF 2'100'000.

Le Président indique que la réalisation des travaux s'étendra de 2023 à 2029, soit des coûts annuels d'environ CHF 300'000. L'assemblée primaire d'Hérémece a accepté le crédit d'engagement.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses questions et remarques.

Question de l'assemblée :

M. Claude Follonier : demande que les présentations soient mises sur internet, avec le procès-verbal.

M. Sébastien Menoud : n'a pas d'objection mais le projet est amené à évoluer. Une information sera donnée sur le site de la commune.

M. Menoud soumet à l'Assemblée la question suivante :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 2'100'000 pour le projet de protection des crues Vex-Hérémece ?

Décision :

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée primaire accepte le crédit d'engagement de CHF 2'100'000.00 pour le projet de protection des crues Vex-Hérémece.

7. Divers

Le Président présente la nouvelle organisation du conseil, par dicastère, et son organisation personnelle.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses questions et remarques.

Questions de l'assemblée :

Marie-Andrée Follonier : demande des informations sur la réfection de la route cantonale Les Prasses-Ypresse.

Sébastien Menoud : n'a pas d'information quant à la planification, mais cela est prévu par le canton. Le canton a prévu de remettre certaines routes à la commune, soit rénovées, soit en l'état avec une subvention pour la rénovation. La route depuis le terrain de foot en direction des Agettes sera refaite à l'automne par le canton.

Emilie Pitteloud : demande ce que signifie PGEE.

Sébastien Menoud : plan général d'évacuation des eaux.

8. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président donne lecture du procès-verbal minute à l'Assemblée primaire.

Il soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

Approbation du procès-verbal

Le PV de l'Assemblée primaire du 6 juin 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

M. Sébastien Menoud clôt l'Assemblée à 21h15, remercie tous les participants et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Vex, le 6 juin 2023 / mon

Le Président
Sébastien Menoud

La Secrétaire communale
Monique Nendaz